

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA HAUTE-MARNE

## Membres du corps préfectoral

Mme le Préfet	Françoise SOULIMAN
Mme la Secrétaire générale	Audrey BACONNAIS-ROSEZ
M. le Sous-préfet de LANGRES	Jean-Marc DUCHÉ
Mme la Sous-préfète de SAINT-DIZIER	Hélène DEMOLOMBE TOBIE

Numéro spécial 04-2017 - Délégations de signature

12 avril 2017

## SOMMAIRE

### PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE

#### DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET DES MOYENS DE L'ETAT

#### **Bureau de l'Organisation Administrative.....2**

Arrêté préfectoral n° 938 du 12/04/2017 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité

Arrêté préfectoral n° 1053 du 12/04/2017 portant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens

Arrêté préfectoral n° 1054 du 12/04/2017 portant délégation de signature à M. Philippe DUVAL, Directeur des Services du Cabinet

Arrêté préfectoral n° 1055 du 12/04/2017 portant délégation de signature à Mme Catherine CLERC, Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial

Arrêté préfectoral n° 1056 du 12/04/2017 portant délégation de signature à M. François SCHATZ, Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Préfecture**

**Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat**

**Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation  
Administrative**

**ARRETE PREFECTORAL N° 938 DU 12 AVR. 2017**

Portant délégation de signature

**à Mme Christine MARIA  
Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité**

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU la décision n° 14/1562/A du 2 avril 2015 portant nomination de Mme Christine MARIA dans un emploi fonctionnel de Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, en qualité de Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, à compter du 1<sup>er</sup> février 2015 ;

VU la décision préfectorale n° 963 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Christine MARIA, Conseillère d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, sur le poste de Directeur de la Citoyenneté et de la Légalité à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU la décision du 17 octobre 2014 portant désignation de Mme Sandrine BOUTSOQUE, en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau de l'Etat-Civil et des Etrangers ;

VU la décision préfectorale n° 952 du 30 mars 2017 portant nomination de M. Benoît DOCHEZ, attaché d'administration de l'Etat, sur le poste de Chef du Bureau des Migrations et de l'Intégration, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 956 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Floriane BARTHELEMY sur le poste de Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et Dotations de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 957, secrétaire administratif de classe supérieure, portant nomination de Mme Christine SEVIN, sur le poste d'Adjoint au Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et Dotations de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 961, attaché d'administration de l'Etat, portant nomination de M. Sébastien GUNTHER, attaché d'administration de l'Etat, sur le poste de Chef du Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017;

VU l'arrêté préfectoral n° 713 du 29 février 2016 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques .

VU l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU les nécessités de service;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

#### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Dans le cadre de la mise en place programmée de la nouvelle organisation des missions de la préfecture, délégation de signature est donnée, à compter de ce jour, à Mme Christine MARIA, Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions :

1) Autorisations administratives dans les domaines suivants :

*\* Réglementation :*

- Autorisation d'inhumation hors délais ;
- Agrément des entreprises funéraires ;
- Autorisation pour le transport de corps à l'étranger ;

*\* Etat civil – Etrangers :*

- Délivrance des titres d'identité, de séjour et de circulation ;
- Autorisations de sortie du périmètre d'assignation à résidence ;
- Etablissement des états mensuels d'indemnisation pour les astreintes « étrangers » ;

*\* Permis de conduire :*

- Suspensions du permis de conduire ;
- Mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire ;
- Récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul ;
- Agrément des centres d'examen psychotechniques ;

*\* Véhicules :*

- Agrément des centres de contrôle technique ;
- Agrément des contrôleurs techniques automobiles ;

2) Etablissement des états de paiement des subventions.

3) Arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques et de consultation du public (**jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017**)

4) Accusés de réception, demandes de renseignements, notifications, cartes professionnelles, toutes correspondances et documents administratifs se rapportant à l'activité des services de la Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

Sont exclus de cette délégation :

- les décisions entraînant l'exercice du pouvoir réglementaire non mentionnées expressément ;
- les lettres aux Ministres, Parlementaires et Conseillers Départementaux
- tout mémoire en défense devant les juridictions administratives et judiciaires.

**ARTICLE 2** : A titre transitoire, conservent leur délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral du 29 février 2016 :

- Mme Catherine CLERC, Chef du Bureau de Collectivités Locales, jusqu'au 30/04/2017,
- Mme Chantal DA MOTA, son adjointe du 1<sup>er</sup> mai au 1<sup>er</sup> septembre 2017, en l'absence de Mme MARIA,
- Mme Floriane BARTHELEMY, adjointe à la Directrice, jusqu'au 30/04/2017,
- M. Hugues CAULLET, Adjoint au Chef du Bureau de la Coordination et du Développement du Territoire, jusqu'au 30/04/17,
- M. Sébastien GUNTHER Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections, jusqu'au 31/08/17,
- Mme Christiane GUENAT, Adjointe au Chef du Bureau de la Réglementation et des Elections,
- M. Simon LEVEQUE, Chef du Bureau de la Circulation et M. Olivier CHENU, son adjoint, conserveront leur délégation jusqu'au transfert des titres vers les CERT.

**ARTICLE 3** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARIA, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

- M. Benoît DOCHEZ, Chef du Bureau des Migrations et de l'Intégration, pour les documents ressortant de l'activité de son service,
- Mme Floriane BARTHELEMY, Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et Dotations de l'Etat, pour les documents ressortant de l'activité de son service, à la date du 1<sup>er</sup> mai 2017.
- M. Sébastien GUNTHER, Chef du Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité pour les documents ressortant de l'activité de son service, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017.

En cas d'absence simultanée de la Directrice et d'un Chef de Bureau, la délégation de signature sera exercée par le Chef de Bureau présent dans les matières du champ de compétence de la Directrice, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1 et des arrêtés préfectoraux d'ouverture d'enquêtes publiques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Floriane BARTHELEMY, en qualité de Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et Dotations de l'Etat, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Christine SEVIN, secrétaire administratif de classe supérieure, Adjointe au Chef du Bureau du Contrôle Budgétaire et Dotations de l'Etat, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017.

../

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît DOCHEZ, en qualité de Chef de Bureau des Migrations et de l'Intégration qui lui est consentie pourra être exercée par Mme Sandrine BOUTSOQUE, Secrétaire Administrative de Classe Supérieure, Adjointe au Chef de Bureau,

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sébastien GUNTHER, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 par Mme Chantal DA MOTA, en tant qu'Adjointe au Chef du Bureau du Contrôle de Légalité et de l'Intercommunalité.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Simon LEVEQUE, la délégation de signature qui lui est consentie pourra être exercée par M. Olivier CHENU, Secrétaire Administratif de Classe Normale, Adjoint au Chef de Bureau, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1 et des matières prévues en délégation particulière à l'alinéa ci-dessus.

*pour les documents ressortant de l'activité de leurs bureaux respectifs, à l'exception des autorisations administratives mentionnées à l'article 1.*

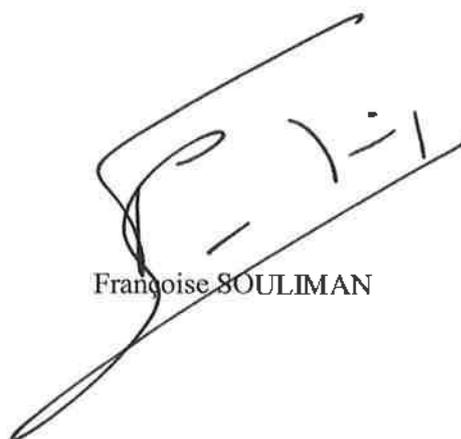
En outre, délégation particulière est consentie à M. Simon LEVEQUE, Attaché, Chef du Bureau de la Circulation, à l'effet de signer :

- les suspensions du permis de conduire
- les mesures administratives consécutives aux examens médicaux du permis de conduire
- les récépissés de remise des permis de conduire invalidés pour solde de points nul.

**ARTICLE 4** : L'arrêté préfectoral n° 713 du 19 février 2016 portant délégation de signature à Mme Christine MARIA, Directrice de la Réglementation, des Collectivités Locales et des Politiques Publiques, est abrogé à l'exception des dispositions transitoires édictées à l'article 2 du présent arrêté.

**ARTICLE 5** : La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et la Directrice de la Citoyenneté et de la Légalité sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **12 AVR. 2017**



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat

Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation

Bureau de l'Organisation  
Administrative

ARRETE PREFECTORAL N° 1053 DU 12 AVR. 2017

Portant délégation de signature à

**M. Gérard GIRAULT**  
**Directeur des Ressources Humaines et des Moyens**

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;
- VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté ministériel n° 10/0694/A du 20 juillet 2010 portant nomination de M. Gérard GIRAULT, en qualité de Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat à la préfecture de la Haute-Marne ;
- VU la décision préfectorale n° 962 en date du 30 mars 2017 portant nomination de M. Gérard GIRAULT, Conseiller d'Administration de l'Intérieur et de l'Outre-Mer, sur le poste de Directeur des Ressources Humaines et des Moyens à la préfecture de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

..!

- VU la décision préfectorale n° 942 en date du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Marie-Armelle LE MENTEC, Attachée Principale Territoriale sur le poste d'Adjoint au Directeur, chargé de la coordination des fonctions supports mutualisés avec la DDCSPP, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- VU la décision préfectorale n° 943 en date du 30 mars 2017 portant nomination de M. Richard JOBARD, Attaché d'Administration de l'Etat sur le poste de Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- VU la décision préfectorale n° 960 en date du 30 mars 2017 portant nomination de M. Hugues CAULLET, Attaché d'Administration de l'Etat, sur le poste de Chef du Bureau de la « Relation des Usagers » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;
- VU la décision préfectorale n° 944 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Agnès AUVIGNE, Secrétaire Administratif de Classe Normale, sur le poste d'Adjointe au Chef du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;
- VU la décision préfectorale n° 958 du 30 mars 2017 portant nomination de M. Pascal GAUDIN, Secrétaire Administratif de Classe Normale sur le poste d'Adjoint au Chef du Bureau de la « Relation aux Usagers » à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la Préfecture de la Haute-Marne ;
- VU l'arrêté n° 618 portant organisation des missions de la Préfecture ;
- VU les nécessités de service ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1er :** Dans le cadre de la mise en place programmée de la nouvelle organisation des missions de la préfecture, délégation de signature est donnée à M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions relevant de sa direction et hors domaine budgétaire faisant l'objet de délégations séparées, tous documents administratifs et actes de gestion, à l'exception :

- des arrêtés généraux,
- des actes individuels relatifs au statut des agents,
- des ordres de mission permanents pour les déplacements des agents.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gérard GIRAULT, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, pourra être exercée par Mme Marie-Armelle LE MENTEC, Attachée Principale Territoriale, Adjointe au Directeur pour les documents ressortant de l'ensemble de la Direction.

**ARTICLE 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur et de son adjointe, la délégation de signature est exercée par le Chef de bureau présent, dans les matières du champ de compétences de la Direction.

**ARTICLE 4** : Sous l'autorité du Directeur des Ressources Humaines et des Moyens la délégation de signature est donnée, dans les limites de l'article 1er :

- à M. Richard JOBARD, attaché d'administration de l'Etat, Chef du Service des Ressources Humaines, et de l'Action Sociale à l'effet de signer tous documents administratifs et actes de gestion visés à l'article 1er dans la limite des attributions de son service ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à Mme Agnès AUVIGNE, Secrétaire Administratif de Classe Normale, Adjointe dans le domaine d'activité du Bureau des Ressources Humaines et de l'Action Sociale.

-à M. Hugues CAULLET à l'effet de signer tous documents administratifs et actes de gestion visés à l'article 1er dans la limite des attributions de son service, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pascal GAUDIN, Secrétaire de Classe Normale dans le domaine d'activité du bureau de l'organisation administrative de la « Relation aux Usagers » à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;

**ARTICLE 5** : A titre transitoire, conservent leur délégation de signature consentie par l'arrêté préfectoral du 29 février 2017 :

- Mme Cécile GUILLAUME, dans le domaine d'activités du Bureau de la Logistique et du Patrimoine jusqu'à la nomination du Chef de Bureau de la Logistique et du Patrimoine.

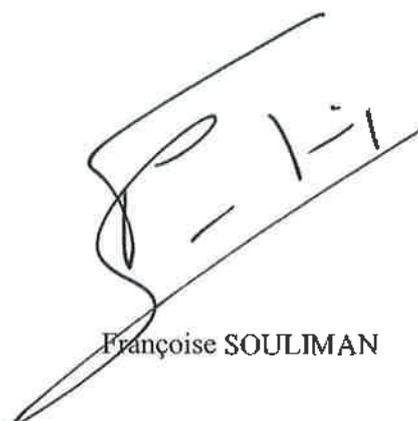
- Mme Magali GUENY, dans le domaine d'activités du Bureau du Pilotage Budgétaire et jusqu'à la nomination du Chef de Bureau du Pilotage Budgétaire CIF.

- Mme Martine SAFAR jusqu'au 31 mai 2017.

**ARTICLE 6** : L'arrêté préfectoral n° 2795 du 27 décembre 2016, portant délégation de signature à M. Gérard GIRAULT, Directeur des Ressources Humaines et des Moyens de l'Etat, est abrogé à l'exception des dispositions transitoires édictées à l'article 5 du présent arrêté.

**ARTICLE 7** : Mme la Secrétaire Générale et M. le Directeur des Ressources Humaines et des Moyens sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires, notifié à M. le Chef du Service Zonal des Systèmes d'Information et de Communication de METZ, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, et transmis à Mme la Directrice Départementale des Finances Publiques, revêtu de la signature des délégataires.

Chaumont, le 12 AVR. 2017



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

Préfecture

Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat

Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation

Bureau de l'Organisation  
Administrative

ARRETE PREFECTORAL N° 1054 du 12 AVR. 2017

portant délégation de signature à  
**M. Philippe DUVAL**  
Directeur des Services du Cabinet

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté ministériel n° 16/2439/A du 13 octobre 2016 portant nomination de M. Philippe DUVAL, en qualité de Directeur des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2118 du 12 septembre 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène DEMOLOMBE-TOBIE, Sous-Préfète de Saint-Dizier, chargée de l'intérim des fonctions de Directrice des Services du Cabinet pour le Bureau du Cabinet et pour les anciens combattants

VU les arrêtés ministériels portant nomination dans le Cadre National des Préfectures de :

- M. Samuel LALOUX
- Mme Anne SALINE
- Mme Lysiane BRISBARE

VU la décision préfectorale n° 945 du 30 mars 2017 portant nomination de M. Samuel LALOUX, Attaché Principal de l'Administration de l'Etat, sur le poste de Chef du Service des Sécurités à la préfecture de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 946 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Anne SALINE, Attaché d'Administration de l'Etat, sur le poste d'Adjoint au Chef du Service des Sécurités à la préfecture de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 949 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Lysiane BRISBARE sur le poste de Chef du Bureau de la Représentation de l'Etat et de la Communication Interministérielle, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU les nécessités de service ;

VU l'arrêté n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la préfecture

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à compter de ce jour, à M. Philippe DUVAL, Directeur des Services du Cabinet, pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité du Service des Sécurités, du Bureau de la Représentation de l'Etat et du Garage à l'exception des correspondances adressées aux Parlementaires et aux Ministres.

Délégation lui est donnée lorsqu'il assure le service de permanence, à l'effet de signer toute décision nécessitée par une situation d'urgence, dans la limite des textes réservant la compétence aux membres du corps préfectoral.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe DUVAL, la délégation de signature qui lui est consentie en application de l'article 1 du présent arrêté, pourra être exercée par :

- M. Samuel LALOUX, Chef du Service des Sécurités ;
- Mme Anne SALINE, Adjointe au Chef du Service des Sécurités
- Mme Lysiane BRISBARE, Chef du Bureau de la Représentation de l'Etat et de la Communication Interministérielle.
- M. Laurent WEBER, Chef du Garage,

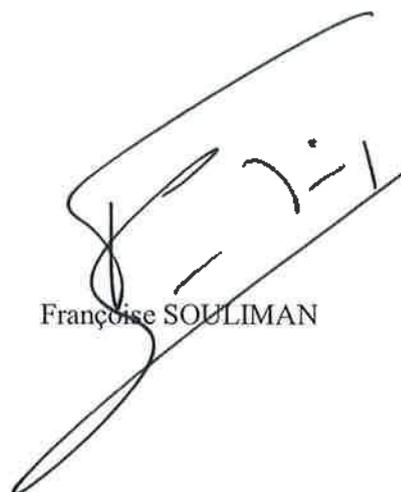
pour les documents se rapportant à l'activité de leur service ou de leur bureau.

../

**ARTICLE 3 :** L'arrêté préfectoral n° 2297 du 17 octobre 2016 portant délégation de signature à M. Philippe DUVAL, Directeur des Services du Cabinet, est abrogé à compter de ce jour.

**ARTICLE 4 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et le Directeur des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

A Chaumont, le 12 AVR. 2017



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Préfecture**

**Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat**

**Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation  
Administrative**

**ARRETE PREFECTORAL N° 1055 DU 12 AVR. 2017**

Portant délégation de signature

**à Mme Catherine CLERC  
Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial**

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU la décision préfectorale n° 954 du 30 mars 2017 portant nomination de Mme Catherine CLERC, Attachée hors Classe d'Administration de l'État, sur le poste de Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, à la préfecture de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017 ;

VU la décision préfectorale n° 950 du 30 mars 2017 portant nomination de M. Michael PETITJEAN, Attaché d'administration de l'État, sur le poste d'agent chargé de missions – Grands Projets - au Pôle d'Appui Territorial et à la Coordination Administrative, à la préfecture de la Haute-Marne à compter du 1<sup>er</sup> avril 2017 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU les nécessités de service ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

### **ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, à Mme Catherine CLERC, Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, pour signer les correspondances, actes et documents administratifs ou comptables se rapportant à l'activité du Service de la Coordination Administrative, du Pôle d'Appui Territorial et à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour signer les correspondances, actes et documents administratifs du Service Environnement ICPE et enquêtes publiques, à l'exception des correspondances adressées aux Parlementaires et aux Ministres.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine CLERC, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, pourra être exercée par M. Michael PETITJEAN, Agent chargé de missions – Grands projets au Pôle d'Appui Territorial et à la Coordination Administrative.

**ARTICLE 3 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et la Chef du Service de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le 12 AVR. 2017



Françoise SOULIMAN



PREFET DE LA HAUTE-MARNE

**Préfecture**

**Direction des Ressources  
Humaines et des Moyens  
de l'Etat**

**Service des Moyens  
Généraux et de la  
Modernisation**

**Bureau de l'Organisation  
Administrative**

**ARRETE PREFECTORAL N° 1056 DU 12 AVR. 2017**

Portant délégation de signature

**à M. François SCHATZ  
Chef du Service Interministériel Départemental  
des Systèmes d'Information et de Communication**

Le Préfet de la Haute-Marne,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée, notamment son article 34 ;

VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret du 10 février 2016 portant nomination de Mme Françoise SOULIMAN, en qualité de Préfet de la Haute-Marne ;

VU le décret du 4 mars 2016 portant nomination de Mme Audrey BACONNAIS-ROSEZ, en qualité de Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 773 du 08 janvier 2009 nommant M. François SCHATZ, Chef du Service Départemental des Systèmes d'Information et de Communication (SDSIC) ;

VU l'arrêté n° 13027132 du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie en date du 20 juin 2013 portant affectation de Mme Corinne ROGER, Technicienne Supérieure Chef du Développement Durable, à la Préfecture de la Haute-Marne, au S.I.D.S.I.C à compter du 1/03/2013 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 618 du 15 février 2017 portant organisation des missions de la Préfecture de la Haute-Marne ;

VU les nécessités de service ;

SUR proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne,

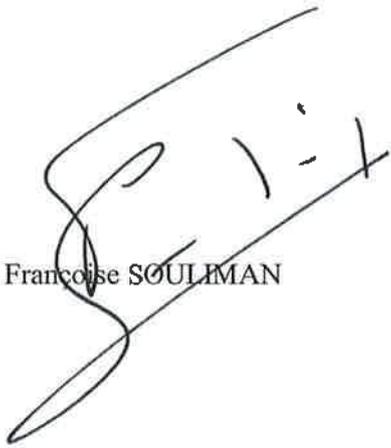
**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** Délégation de signature est donnée à compter de ce jour, à M. François SCHATZ, Ingénieur principal des SIC, Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, pour signer tous documents administratifs et actes de gestion dans la limite des attributions de son service.

**ARTICLE 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. François SCHATZ, la délégation de signature qui lui a été consentie en application de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, pourra être exercée par Mme Corinne ROGER, Adjointe au Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication.

**ARTICLE 2 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de la Haute-Marne et le Chef du Service Interministériel Départemental des Systèmes d'Information et de Communication, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Haute-Marne.

Fait à Chaumont, le **12 AVR. 2017**

  
Françoise SOULMAN